

ERIC BOTHOREL
Député de la 5^e circonscription des Côtes d'Armor

Paris, le 9 avril 2026

COMMUNIQUÉ DU DÉPUTÉ ÉRIC BOTHOREL

Soutenir les écoles rurales et préparer l'avenir

A l'initiative du député de Vendée, Pierre Henriet, était débattu ce matin une proposition de loi visant à encadrer les regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) afin de garantir l'égalité d'accès à l'école en milieu rural.

J'ai voté cette proposition adoptée à l'unanimité des votants, les députés Insoumis préférant faire de grandes déclarations et ne pas voter. Souvent, ils volent bas et n'atterrissent jamais.

L'ambition du texte était modeste. Mais il s'agissait d'inscrire dans le Code de l'éducation ces Regroupements. Face à la baisse conséquente de la démographie scolaire, les regroupements pédagogiques intercommunaux sont devenus un outil incontournable pour les communes, permettant de mutualiser les moyens, d'assurer la survie d'écoles de proximité et de maintenir un service public éducatif de qualité, là où la densité démographique ne permet plus à chaque commune de conserver sa propre école. Les RPI, souvent issus d'une longue tradition de coopération locale, sont ainsi l'incarnation d'une forme de solidarité territoriale et d'innovation administrative.

Par ailleurs, le ministre de l'Éducation nationale, Édouard Geffray, a rendu public hier un rapport de son administration qui prévoit des projections d'effectifs d'élèves à l'horizon 2035, déclinées pour chaque département. Ces projections confirment l'ampleur de la baisse démographique qui touche l'École française : près de 1,7 million d'élèves en moins en dix ans. Il a ainsi parlé d'une « vague sismique ».

Il a annoncé, à l'Assemblée, que quinze départements seraient sélectionnés pour expérimenter de sortir des seules logiques arithmétiques et budgétaires. Il s'agira de partager un diagnostic entre l'État et les élus locaux et de construire une organisation scolaire, qui ne varie pas tous les ans. Aménager le territoire, c'est maintenir des écoles là où l'on souhaite que des familles viennent s'installer, et pas forcément ouvrir des classes là où les populations sont. Dans tous les cas, nous avons besoin d'un cadre pluriannuel pour éviter qu'une classe rénovée une année soit fermée l'année suivante. C'est une idée que je défends depuis longtemps.

J'ai donc demandé au Ministre que les Côtes d'Armor soient dans ces premiers départements. En effet, en Bretagne, notre département est le plus impacté par la baisse d'effectifs et donc la fermeture de classes. Il nous faut penser le changement, plutôt que, tous les ans, changer le pansement.